

CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE

11 avenue Elisée Cusenier

25084 BESANCON CEDEX 9

RAPPORT DE GESTION

31 / 12 / 2014

I - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2014

1. L'environnement économique 2014

En 2014 la croissance mondiale s'est stabilisée à un niveau comparable à l'année précédente légèrement en dessous de 3%.

Les économies émergentes progressent plus lentement que leur tendance, la Chine, la Russie et le Brésil connaissant un repli sensible de leur croissance.

Les économies développées sont tirées par les pays anglo-saxons qui semblent avoir trouvé le sentier d'une croissance robuste autour de 2.5% Le Japon, quant à lui, est à nouveau en récession.

La croissance en zone euro est restée plus modeste (+0,8%), avec une accélération plus nette en Allemagne et en Espagne alors que l'Italie reste en récession.

La croissance française s'établit à un modeste 0.4% en estimé, identique à l'année précédente, pénalisée par une consommation atone (+0.3%) contrainte par un taux de chômage au-dessus des 10% et la poursuite de l'ajustement budgétaire. L'investissement total n'a pas joué le rôle de relai en raison de l'insuffisance des marges des entreprises et du recul de l'immobilier des ménages.

Le commerce extérieur continue quant à lui de souffrir du manque de compétitivité des entreprises françaises et du faible dynamisme de la demande extérieure.

Dans ce contexte, et malgré les effets des hausses de fiscalité, le déficit budgétaire connaît une nouvelle dégradation à 4.4% du PIB (estimation).

Avec une hausse des prix limitée à 0.3% en France, le fort ralentissement de l'inflation s'est installé comme préoccupation majeure des pays de la zone euro, faisant craindre l'apparition d'un cycle déflationniste défavorable à l'activité.

2. L'environnement financier 2014

Les politiques monétaires sont restées très expansionnistes dans les pays développés avec le maintien de politiques de taux zéro et la poursuite de mesures non conventionnelles.

L'année 2014 aura été particulièrement chargée pour la BCE. Faisant face à un risque croissant de déflation, la BCE a essayé dans un premier temps de mettre en place un "quantitative easing" mais a finalement annoncé des achats ciblés d'actifs privés accompagnés de refinancements long terme des banques (TLTRO) destinés à soutenir le crédit.

Par ailleurs, après un premier pas en juin et face à la baisse des anticipations d'inflation, la banque centrale a réduit à nouveau ses taux directeurs de 0.10% en septembre portant le taux de dépôt à -0.20% et le refinancement à 0.05%.

Cette politique monétaire associée à l'appétit des investisseurs, notamment japonais, a provoqué une nouvelle baisse, régulière et inattendue, des taux souverains des pays core, l'OAT 10 ans passant de 2.50% à 1%.

Du coup la courbe des rendements s'est fortement aplatie par le haut, créant un contexte défavorable pour l'activité des banques commerciales.

Sur les marchés actions, 2014 aura été l'année du retour de la volatilité. Après une première partie d'année bien orientée, les marchés ont connu des corrections brutales et le retour des risques à la fois macroéconomiques (déflation, récession en Europe, revirement de la FED) et géopolitiques.

Les marchés action européens terminent sur une note légèrement positive (EuroStoxx50 à 1.2%) loin derrière la performance US tirée par le retour de la croissance.

Enfin, 2014 restera marquée par la dépréciation de l'euro face au dollar qui constitue un facteur de soutien aux économies de la zone ainsi que la chute du prix des matières premières, en particulier du pétrole, du fait du déséquilibre entre l'offre et la demande.

3. Bilan Franche Comté 2014

Dans un contexte national de croissance assez faible, l'économie franc-comtoise est restée atone.

Les principaux indicateurs conjoncturels ont confirmé cette tendance.

L'activité industrielle est restée positive sur le territoire avec une reprise de la production chez Peugeot (site de Sochaux) portée par la 308 ; une reprise de moindre ampleur dans les biens d'équipement, stable dans les autres produits industriels et en léger recul dans l'industrie agro-alimentaire.

Les investissements ont néanmoins stagné par manque de visibilité.

La crise dans le secteur transport, la récession dans la construction s'aggravent comme partout en France au risque de menacer la pérennité de secteurs indispensables au développement local. L'emploi régional a continué de reculer.

Cette baisse concerne tous les secteurs d'activité, en particulier la construction et surtout l'intérim, exception faite du commerce, et touche les quatre départements francs-comtois.

Dans ce contexte, le nombre de frontaliers reste stable. Près de 31000 francs-comtois occupent un emploi en Suisse.

La construction de logements a enregistré un niveau historiquement bas (- 19,3%) avec près de 3600 mises en chantier de logements (logements commencés) qui ont été enregistrées dans la région (-13,5%).

A noter une lueur d'espoir avec le rebond constaté sur la création d'entreprises (+7,3 %), porté à la fois par la création selon le statut d'auto-entrepreneuriat (+10,4 %) et par celle de manière classique (+4,1 %)

4. Perspectives Franche Comté 2015

Le dynamisme rencontré fin d'année 2014 avec une demande rafferme (notamment sur le marché intérieur), et l'appréciation globale des carnets de commande des chefs d'entreprises laissent augurer une progression de l'activité sur 2015.

Les stocks sont proches de la normale dans tous les secteurs, les entrées de commandes augmentent assez nettement hormis celles à l'exportation qui s'essouffent.

L'activité du bâtiment pour sa part ne devrait pas connaître d'évolution notable (dans un contexte de

Prix serrés), tandis que pour les travaux publics, le repli constaté sur 2014 devrait se poursuivre.

Des freins plus spécifiques à l'économie française se desserreraient et la situation financière des entreprises s'améliorerait avec la montée en charge du CICE et l'instauration du Pacte de Responsabilité.

Le recul de l'emploi marchand s'atténuerait et, avec le soutien des contrats aidés, l'emploi total progresserait légèrement.

II - LES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE 2014

1. Le développement commercial

Le Crédit Agricole Franche-Comté s'est donné comme objectif de poursuivre son développement, en accompagnant ses clients dans le cadre du PRC et de RC 2.0, et en continuant à soutenir l'économie franc-comtoise.

En terme d'activité commerciale cette stratégie s'est traduite en 2014 par une progression de :

- **+20% de contacts commerciaux**
- +10% sur les clients différents vus

En conquête de nouveaux clients ; l'accélération s'est traduite par une évolution positive de 21 800 entrées en relation. La conquête des jeunes s'élève à 11 300 avec une progression importante sur les 2 derniers mois de l'année, et en lien avec le challenge conquête jeunes.

A noter aussi qu'en 2014, 1 700 professionnels ont été conquis, 280 agriculteurs et 400 associations.

Intégration de 20 000 nouveaux sociétaires sur la période.

Le réflexe RC 2.0 de la recommandation a prouvé son efficacité d'une manière générale dans le domaine de la conquête de nouveaux clients et sociétaires.

Le montant des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme s'est établi à 1 416 M€, dont 783 M€ pour le seul secteur de l'habitat. Notre encours des crédits se porte à 8,8 Mrds€ et traduit notre politique d'accompagnement des projets sur le territoire.

Avec des offres et actions dédiées au marché des jeunes, les prêts conso jeunes sont en conséquente évolution avec un encours porté à 30 M€, et en progression de 24 M€ sur l'année.

A fin novembre 2014, les parts de marché crédits s'établissent à :

- 31.45% niveau total crédits (+0.33% / M-12)
- 24.54% crédits conso (-0.79% / M-12)
- 30.75% crédits habitats (+0.17% / M-12)

En épargne, nous enregistrons une progression de notre encours de 1.52% à 10,061 Mrds€ (dont +2.1% pour la seule collecte bilancielle). La production collecte s'est concentrée sur l'épargne logement (+5.2%), sur les livrets (+4.7%) ainsi que sur les produits d'assurance-vie (+3.3%).

A souligner, la bonne tenue du livret sociétaire avec un encours porté à 285 M€, en hausse de 63% sur l'exercice.

A fin novembre 2014, les parts de marché collecte s'établissent à :

- 29.56% niveau total collecte (+0.07% / M-12)
- 21.76% livrets (+1.55% / M-12)
- 25.96% DAV (+0.70% / M-12)

Avec l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, nous avons poursuivi le conseil de nos clients dans le domaine de l'assurance. La posture d'assureur du canton continue de s'affirmer avec une progression de plus de 5 600 contrats d'assurance dommage particuliers.

Enfin, **nos clients ont continué à s'équiper de services de banque au quotidien** avec une évolution de nos encours cartes de plus de 6 000 contrats et le doublement du nombre de montée en gamme premium à 2 000 contrats.

Avec la volonté de répondre toujours mieux aux besoins de nos clients en privilégiant la qualité de l'accueil et du conseil, 6 points de vente ont été rénovés partiellement ou totalement ou sont en cours de rénovation.

2. Gestion et Résultats Financiers (comptes sociaux)

Le **Produit Net Bancaire** s'établit à **281.7 M€**, en faible hausse de 0.31%. En réalité, les Intérêts et Produits assimilés nets diminuent du fait principalement de l'aplatissement de la courbe des taux. Parallèlement, les commissions nettes diminuent également pour la même raison (pour les commissions liées à la collecte) et compte tenu de la défense des consommateurs (impact direct à la baisse sur les commissions de fonctionnement de comptes par exemple).

Ce sont les revenus de titres qui compensent la baisse des intérêts et commissions citée ci-dessus (perception des dividendes SAS LA BOETIE et des coupons OAT plus importants suite à notre politique d'achat OAT afin de respecter le futur ratio LCR).

Dans le même temps, les charges générales d'exploitation augmentent de 3,1 M€ (baisse des charges refacturées de 2,3 M€ et augmentation des dotations aux provisions pour litiges et charges de 0,9 M€) pour s'établir à 151M€.

Ainsi, **le résultat brut d'exploitation est en baisse de 2,02% à 122.3 M€.**

Le coût du risque diminue à 6,6 M€ contre 13,7 M€ en 2013. Les mouvements sur créances douteuses diminuent de 3,5 M€ et les dotations aux provisions pour risques et charges diminuent de 3,6 M€.

Le résultat d'exploitation ressort en hausse de 4,10 % à 115,7M€. Après application de la charge fiscale et de la dotation au FRBG pour 9 M€, **le résultat net** s'inscrit en hausse de 6,34 % à **67, 5M€.**

Le coefficient d'exploitation s'établit à 56.6 % en 2014.

III - LES COMPTES SOCIAUX

Le total du bilan de 11 Milliards d'€ est en légère baisse de 1.34 % par rapport à 2013.

1. Actif (Mouvements les plus significatifs)

- **Opérations interbancaires et assimilées à 207.1 M€**,

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et comptes Banque de France (48.1 M€) mais aussi d'effets publics (OAT pour 120.5 M€) et de créances sur les établissements de crédit. (38.5 M€).

A noter que les effets publics ont augmenté de 7.44%. En effet, la Caisse Régionale continue son programme d'achat OAT afin de respecter le futur ratio LCR.

- **Opérations internes au Crédit Agricole à 741.8 M€**,

Elles diminuent de 531 M€, soit une baisse de 42% par rapport à 2013. La baisse s'explique principalement par une forte diminution du solde du compte court terme détenu par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA (-373M€), ainsi qu'une baisse (liée au contexte de taux bas) de nos replacements monétaires (-193 M€)..

- **Opérations avec la clientèle à 8 575 M€**,

Les crédits à la clientèle sont globalement en hausse de 3% En détail, ce sont les prêts à l'habitat qui progressent le plus compte tenu du contexte de taux bas.

- **Opérations sur titres**,

Avec un encours de 600, 6 M€, ce poste progresse de 16, 3%. On notera à l'intérieur de ce compartiment, un arbitrage important d'OPVCVM monétaires au profit d'OPCVM FCP, ainsi que l'augmentation de nos titres d'investissement afin de satisfaire au ratio LCR.

- **Valeurs immobilisées**

Elles ont diminué de 2.54 % (-12.7M€) pour atteindre 487 M€.

La baisse est due principalement au remboursement de l'avance T3CJ (- 17.8 M€) dans le cadre de la mise en place du switch combiné, de la baisse de nos avances à CA TECHNO et CA SERVICES (-3.5M€), ceci en partie compensé par le paiement des dividendes LA BOETIE sous forme d'actions (+ 9.1 M€).

- **Comptes de régularisation et actifs divers,**

Avec 213.6 M€, ce poste enregistre une hausse de 36.4 M€, soit 20,6%.

Ses principales composantes sont :

- **autres actifs** pour 135 M€.
- **comptes de régularisation de d'encaissement** pour 78 M€.

2. Passif (principales évolutions)

- **Opérations interbancaires et assimilées :**

1.2 M€ en hausse de 20.6 % par rapport à 2013. Cette variation est due à la variation de nos dettes auprès des établissements de crédit.

- **Opérations internes au Crédit Agricole :**

6 321 M€ soit une baisse de 4.05% par rapport à 2013. On peut noter à l'intérieur de ce compartiment une baisse de nos avances globales et traditionnelles qui s'amortissent naturellement au profit de l'emprunt en blanc. On peut également noter le recours à l'emprunt en blanc en devises en lieu et place des avances en devises.

- **Opérations avec la clientèle :**

3 022 M€. La hausse de 1.37% des opérations avec la clientèle est liée à une augmentation des DAV.

- **Dettes représentées par un titre :**

Ce poste reste quasiment stable passant de 33,8 M€ en 2013 à 33,4 M€. La légère baisse provient de notre encours BMTN (impact du contexte de taux bas).

- **Comptes de régularisation et passifs divers :**

Avec 166 M€, ce poste est en hausse de 5,75%. Il se compose de :

- autres passifs pour 48,3 M€.

En application de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) concernant l'information sur les délais de paiement, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs au 31/12/2015 s'élève à 552 924,39 €. L'ensemble de ce montant était payable sous 30 jours.

- comptes de régularisation et d'encaissement pour 117,7 M€.

- **Provisions et dettes subordonnées :**

Avec 206 M€, les provisions et dettes subordonnées restent stables.

Les provisions pour risques et charges fluctuent principalement sur les postes suivants :

- Augmentation de 3.7 M€ de la provision sur les risques sur épargne logement pour un stock de 10.3 M€,
- Augmentation de 2.0 M€ sur la provision Filières Crédits pour un stock final de 44.6 M€.
- Augmentation de 7.4 M€ sur provision Risques Opérationnels pour un stock final de 17.9 M€
- Diminution importante de 11 M€ sur la provision Collective Crédits pour un stock final de 46 M€ (impact convergence CDL/DEFAULT).

Les dettes subordonnées restent stables à 61,5M€.

▪ **Fonds pour risques bancaires généraux** :

Ils augmentent de 9 M€, compte tenu d'une dotation sur l'exercice 2014.

▪ **Capitaux propres** :

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat de l'année. Le montant fin 2014 s'élève à **1 042,5 M€** et enregistre une augmentation de 60.7 M€ soit 7.8%. Cela est dû au résultat 2014 de 67,5M€ (minoré des dividendes versés au titre de 2013 pour 6.8 M€).

3. **Hors Bilan**

• **Engagements donnés** :

- **Engagements de financement : 804 M€.** diminuent de 124 M€, ceci étant du principalement à la finalisation du SWITCH Combiné et de l'impact de CA HOME LOAN SFH-PREMATURY TEST.
- **Engagements de garantie : 572 M€**, augmentent de 135 M€, également suite à la finalisation Du switch combiné.

• **Engagements reçus** :

- **Engagements de financement : 0.1 M€.** quasiment devenus nuls suite à annulation de nos accords de financement pour 750 M€.
- **Engagements de garantie : ils s'élèvent à 2267 M€**

4. Compte de Résultat

- **Le produit net bancaire** :

Il s'établit à **281,7 M€**, il a progressé de 0.31 %. Il se compose de :

Les Intérêts et Produits assimilés s'établissent à **306,7 M€** et diminuent de 1,9 M€, ceci étant principalement dû à la baisse des intérêts sur prêts consentis à nos clients (contexte de baisse des taux), quasiment compensée par la hausse des produits liés au contrat de switch combiné et des revenus de titres d'investissement (compte tenu de notre programme d'achat OAT afin de respecter le ratio LCR).

Les Intérêts et Charges assimilées s'établissent à **161,8 M€** (quasiment stables par rapport à 2013).

La marge totale sur commissions pour un montant de **113,9 M€** est en baisse de 8.7 % par rapport à 2013, en raison notamment de la baisse de la marge sur l'activité collecte, ainsi que sur les commissions liées au fonctionnement de comptes de la clientèle.

Les revenus des titres à revenu variable s'élèvent à 11,5 M€, augmentant significativement par rapport à 2013 (2,4 M€). C'est l'acompte sur dividendes LA BOETIE pour 9 M€ qui en est la principale raison. A noter également une augmentation de 2 M€ sur les dividendes des titres de participation, qui compense une baisse de 1,8 M€ des intérêts sur Avances LA BOETIE (suite au remboursement de cette avance le 02/01/2014).

Les gains sur opérations de portefeuille de placement s'établissent à **7,4 M€**, grâce à la réalisation de plus-value sur OPCVM.

La marge totale sur autres produits d'exploitation bancaire ressort à **0,5 M€**.

- **Les charges de fonctionnement nettes** :

Elles s'établissent à **151,2 M€** en hausse de 2.1 %.

- **Les charges de personnel** s'établissent à 97,6 M€ pour 97 M€ en 2013
- **Les taxes** s'élèvent à 6,6 M€ et sont quasiment stables par rapport à 2013.
- **Les autres services extérieurs** s'établissent à 52,3 M€ contre 51,9 M€ en 2013.
- **Les refacturations et transferts de charges du personnel et administratives** s'établissent à 5,4 M€ contre 7,6 M€ en 2013 (particulièrement en face de CA TECHNO et CA SERVICES).
- **Les dotations aux provisions pour litiges et pour risques** s'élèvent à 1,1 M€ contre 0,3 M€ en 2013.

- **Le résultat brut d'exploitation :**

Au final, le résultat brut d'exploitation atteint **122,3 M€** en baisse de 2 % par rapport à 2013.

- **Le coût du risque :**

Il s'établit à **6,6 M€** en baisse de 51.74 %.

Il est constitué essentiellement des provisions pour créances douteuses et irrécouvrables qui enregistrent les mouvements suivants :

- . 61 M€ de dotations sur CDL,
- . 66,9 M€ de reprises et utilisations sur CDL,
- . 16,3 M€ de passages à perte.
- . 2,1 M€ de récupération sur créances amorties.

Il s'y ajoute 1.7 M€ de reprises nettes aux autres provisions pour risques et charges.

- **Les autres postes concourant à la détermination du résultat net sont :**

- La charge fiscale pour 39 M€.
- La dotation au FRBG pour un montant de 9M€.

- **Le résultat net :**

Le résultat de 67,5M€ s'inscrit au final en hausse de 6,34%. Cette hausse ne se manifeste qu'à partir du résultat d'exploitation. C'est en effet l'économie du coût du risque de 7,1 M€ diminuée de l'augmentation des charges d'exploitation de 3,1 M€ qui crée la variation positive du résultat pour 4 M€.

5. Distributions opérées au cours des trois exercices précédents et proposition d'affectation 2014

❖ **Proposition d'affectation 2014 (versement en 2015)**

	INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2015, au titre de 2014	1.049.641,17	5,39	1.049.635,78

	REMUNERATION CCA	Donnant droit à l'abattement de droit commun	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2015, au titre de 2014	5.832.777,60	-	-

	INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2014, au titre de 2013	1.366.199,62	7,01	1.366.192,61
Versement en 2013, au titre de 2012	1.543.916,65	7,92	1.543.908,73
Versement en 2012, au titre de 2011	1.988.209,21	10,20	1.988.199,01

	REMUNERATION CCA	Donnant droit à l'abattement de droit commun	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2014, au titre de 2013	5.473.837,44	535.425,06	4.938.412,38
Versement en 2013, au titre de 2012	5.014.483,58	614.247,28	4.400.236,30
Versement en 2012, au titre de 2011	5.288.706,29	647.838,09	4.640.868,20

6. Résultats du Crédit Agricole de Franche Comté au cours des cinq dernières années

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices en K€					
NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2010	2011	2012	2013	2014
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	77970	77970	77970	77970	77970
b) Nombre de Parts Sociales	3702438	3702438	3702438	3702438	3702438
c) Nombre de CCA	1495584	1495584	1495584	1495584	1495584
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Produit Net Bancaire	272324	285446	275526	280866	281739
b) Résultat Brut d'Exploitation	124312	130499	118073	124845	122322
c) Impôts sur les bénéfices	37987	40893	37745	36714	39085
d) Résultat Net de l'Exercice	60648	61271	58094	63511	67539
e) Montant des bénéfices distribués	7112	7277	6558	6840	6882
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	1497	1352	1313	1271	1298
b) Salaires et traitements	51112	51633	52910	52020	52585
c) Charges Sociales	26084	25086	27432	25317	24276

IV - LES COMPTES CONSOLIDÉS

1. Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés, intégrant outre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les 45 Caisses Locales, ainsi que nos 3 filiales : FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER, FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER et CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT (intégrée depuis 2013), sont présentés en application des normes IFRS.

2. Modalités et incidences de la consolidation

a) *Le bilan*

Les principaux retraitements résident dans l'élimination des opérations réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les Caisses Locales, Franche Comté Développement Immobilier, Franche Comté Développement Foncier et Crédit Agricole Franche Comté Investissement, à savoir :

DAV et DAT détenus par les Caisses Locales à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 157,68 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent.

DAV et DAT détenus par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 7.9M€ plus charges et comptes de régularisation y afférent.

DAV et DAT détenus par CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT à la Caisse Régionale de Franche Comté pour 2,77 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent.

CAPITAL détenu par les Caisses Locales chez la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté soit 55.54 M€, remplacé par celui détenu par les sociétaires chez les Caisses Locales, soit 190,65 M€.

CAPITAL détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER soit 9.4 M€.

CAPITAL détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER soit 1,9 M€.

CAPITAL détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT soit 5M€.

Ces opérations amènent à un bilan consolidé de 10 942 M€, très légèrement inférieur au montant du bilan social établi à 10 825 M€. Les capitaux propres consolidés augmentent de 79,7 M€ sur l'exercice 2014.

b) *Le compte de résultat*

Les flux financiers réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les Caisses Locales, FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER, FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER et CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT étant retraités (dividendes, intérêts des DAT, emprunts, commissions d'apporteurs d'affaires, prestations de service), on constate :

- Un PNB de 287,19 M€ contre 281,74 M€ au bilan social,
- Des charges d'exploitation impactées par celles des Caisses Locales pour 0.9 M€, par celles de FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER pour 2,6 M€ et par celles de CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT pour 0,2 M€,

- Un résultat brut d'exploitation de 124,27 M€ contre 122,32 € au bilan social,
- Un résultat net de 78,38 M€ contre 67,54 M€ au bilan social.

Les principales divergences entre le résultat social (normes françaises) et le résultat consolidé (normes internationales) sont listées ci-dessous :

- intégration du résultat des Caisses Locales pour 3,66 M€.
- intégration du résultat des filiales FCDI, FCDF et CAFCI (0,66 M€),
- dotation au FRBG pour 9 M€, annulée dans les comptes consolidés IFRS.
- prise en compte de l'impôt différé (1,6 M€),
- élimination des dividendes intra groupe (-1,5 M€),
- annulation de certaines dépréciations constatées sur des titres de participation en normes françaises. (+0,5 M€),
- écarts actuariels sur IAS 19 pour (-0,1 M€),

V - PERSPECTIVES 2015

L'année 2015 verra la poursuite des actions du récent Projet d'Entreprise ; projet de développement tourné vers l'humain et l'innovation.

Les efforts réalisés les années précédentes en terme de développement de la collecte se poursuivront sur 2015 dans l'optique de continuer à réduire les besoins de refinancement. L'encours de crédits est pour sa part prévu en légère augmentation. Le produit net bancaire devrait connaître une faible progression en 2015, le maintien d'une bonne maîtrise des charges et des risques devant conduire à un résultat assez proche de 2014.

L'objectif d'amplification du modèle mutualiste et coopératif se poursuivra en 2015.

Dotée depuis 2013 d'un poste fonctionnel en charge de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, la Caisse Régionale organisera sa politique responsable en matière de développement durable autour notamment d'un Comité Innovation & RSE.

VI - Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice, aucun événement important post-clôture en date d'arrêté des comptes n'est à signaler.

VII - FACTEURS DE RISQUE

1. Risque de crédit

a. Organisation de la fonction risques au sein de CAFC

La **filière risque** du CAFC est organisée autour du Contrôle Permanent et des Risques (service *Contrôle Central des Risques*), dont la mission est d'assurer le suivi et la maîtrise du risque crédit, des Marchés et d'accompagner le réseau dans la gestion des dossiers risqués. Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général, et celui-ci a été nommé Novembre 2010 responsable de la "*filière risques*" conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement CRBF 97-02.

Ce dispositif fait l'objet de renforcements réguliers dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II », Pilier 1 et Pilier 2.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de *FRANCHE-COMTE* font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

La Caisse Régionale de *FRANCHE-COMTE* a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner à priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques ; et ce dans le cadre global d'une *Politique Crédit* révisée annuellement et validée par le Conseil d'Administration.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc., formalisées dans la Politique Crédit. Ces limites, établies en valeur absolue ou en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de *FRANCHE-COMTE*, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des **limites opérationnelles** (*contreparties / groupe de contreparties*) accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (*double lecture et double signature*) lorsqu'elles atteignent des montants ou une classification (*note Bâle II*) le justifiant.

La Caisse Régionale de *FRANCHE-COMTE* mesure ses risques de manière exhaustive et précise en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (*bilan, hors-bilan*) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **stress tests** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Traitement du Risque né est réalisé par un service dédié, rattaché à la Direction Finance Engagement Recouvrement. Sa mission est d'assurer le recouvrement des créances impayées.

b. Contrôle Permanent et des Risques (service *Contrôle Central des Risques*)

Le service *Contrôle Central des Risques* coordonne le suivi du risque crédit et le pilotage de cette activité au sein de la Caisse Régionale.

Le service *Contrôle Central des Risques* pilote en coordonnant et en animant les différentes instances et Comités ou Commissions de suivi des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de *FRANCHE-COMTE*, tels que :

La **Commission Risques** bimensuel (CORISK), créé au 2nd semestre 2008 qui examine l'évolution des différents indicateurs risques (Taux de défaut et encours sensibles) au travers d'une analyse macro, ainsi qu'une sélection de dossiers en anomalies examinés avec les différents interlocuteurs. Deux DSC (*Directeur de Secteur Commercial*) participent par roulement à ce comité accompagnés de leur Responsable de Pôle Professionnel et éventuellement de Responsable de point de vente. Sur 2014, la montée du risque sur le marché des particuliers a amené à adapter ce comité. Ainsi, la sélection des dossiers à présenter se concentre principalement sur ce Marché.

Un focus particulier est également réalisé sur les lignes de trésoreries accordées qui n'ont pas fait l'objet d'un réexamen et les demandes de maintien en gestion dans le cadre du nouveau processus de Transfert Automatique à TDR (service de Traitement du Risque) à 60 jours.

- Le **Comité Animation Risques** créé en 2010 qui se réunit tous les 15 jours en présence du Comité de Direction (mêmes participants) aborde des sujets d'actualité ou formule des alertes.
- Le **Comité Bâle III**, à périodicité trimestrielle, où sont examinés le tableau de bord risques / Bâle II et évolutions des indicateurs, des analyses de fond sur l'évolution des risques ou nos expositions, le suivi de la notation sur le Corporate (Segment Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière).
- Les **Revues de portefeuilles** concernent l'ensemble des marchés (*PIM, Associations, Agriculture..*) et des réseaux. Sur le second semestre 2014, le service Contrôle Central des Risques a réalisé une revue de portefeuille ciblée sur 11 agences basée sur des dossiers du marché des Particuliers en raison de la sensibilité sur ce marché enregistrée en 2013 et 2014. Parallèlement, le service Contrôle Central des Risques a également mené deux revues de portefeuille auprès du service Traitement du

Risque pour contrôler les niveaux de provisions appliqués individuellement, ainsi qu'auprès du marché de la Promotion Immobilière afin d'identifier l'ensemble des dossiers jugés sensibles.

- La **Commission Affaires Spéciales**, à périodicité mensuelle, examine les dossiers les plus sensibles. Il est l'instance de validation des entrées et sorties en Défaut/CDL à dire d'expert, ainsi que des niveaux de provisionnement à appliquer en fonction du risque supporté et de la perte finale attendue. Chaque trimestre, il devient un comité de provisionnement sous la présidence du Directeur concerné en vue de l'arrêté des comptes.

Enfin, le service *Contrôle Central des Risques* assure la réalisation des contrôles de second degré, afin de veiller au respect de la Politique Crédit, du process d'octroi et des limites fixées.

En 2014, dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE (novembre 2014), la Caisse Régionale a participé à l'exercice de revue de la qualité de son bilan, et en particulier de ses actifs (AQR ou « Asset Quality Review »).

a. Les Marchés

Au cours du 1^{er} semestre 2014, la Caisse Régionale a connu une réorganisation. Celle-ci s'est traduite, sur la partie Crédit, par une séparation des activités de développement, centralisées dans la Direction des Réseaux, Direction des Marchés Spécialisés et Direction Immobilier et Logement et l'activité « engagement » au sein de la Direction Finance Engagement et Recouvrement.

L'ensemble des marchés Retail (Professionnels, Agriculteurs, Particuliers et Associations) et Corporate (Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière) participe aux CORISK bi mensuels par la présentation des dossiers relevant de leur marché respectif et par la prise en charge du suivi à réaliser dans le cadre des actions/décisions émises en séance.

A partir des outils de pilotage fournis par le service Contrôle Central des Risques, ils suivent les indicateurs risques relatifs à leur marché et interviennent en cas de besoin auprès du réseau, en concertation avec la Direction Des Réseaux et la Direction Finance Engagement et Recouvrement. Ainsi, ils sont amenés à apporter leur soutien technique et leur expertise au réseau sur les dossiers relevant des Marchés des Professionnels et des Agriculteurs et collaborent à l'analyse et à la définition des actions nécessaires au traitement du risque.

Par ailleurs, conformément au Plan de contrôles de la Caisse Régionale, les différentes Directions assurent des contrôles de second degré premier niveau afin de vérifier l'application de la Politique Crédit et du process d'octroi prédéfini.

En fonction de l'évolution des risques sur leur marché et du résultat de leurs contrôles, la Direction Finance Engagement et Recouvrement adapte la Politique Crédit et les règles de délégation, en concertation avec le responsable de la Filière risque de la Caisse Régionale et des Directeurs de marchés concernés.

a. Service du recouvrement

Le service Traitement du Risque prend en gestion les dossiers risqués présentant un retard de plus de 60 jours. Ce transfert s'opère de manière automatique par la voie informatique. L'agence peut demander une dérogation à ce transfert automatique sous réserves de justifier d'un motif pertinent.

Avant l'expiration de ce délai, l'agence peut décider à tout moment de transférer les dossiers pour lesquels elle n'escompte pas de régularisation par la voie commerciale.

L'unité T.D.R. se saisit d'office de tous les dossiers de procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires pour la clientèle professionnelle et surendettement et rétablissement personnel pour la clientèle des particuliers).

Le dispositif de prise en charge du dossier prévoit une centralisation des entrées au recouvrement dans un portefeuille dédié.

Cette phase est assurée par l' « *agent répartiteur* », dont la mission est de constituer le dossier puis d'en déterminer son orientation au vu d'une grille préétablie.

Les dossiers sans garantie et sans flux financiers inférieurs à 10 000 euros sont adressés à des sociétés de recouvrement externes après une mise en demeure infructueuse adressée au client.

Les autres dossiers, sont confiés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement amiable » ou « Recouvrement judiciaire ».

Les dossiers de procédure collective concernant la clientèle des particuliers (*surendettement et rétablissement personnel*) sont gérés par une cellule dédiée dépendant du service « Recouvrement amiable ».

Les dossiers de procédure collective concernant la clientèle des professionnels (*redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement personnel*) et ceux nécessitant la prise immédiate de titre exécutoire ou la réalisation de garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement judiciaire ».

Les dossiers rattachés à des réseaux dédiés (*marché des entreprises, promotion immobilière...*) et ceux considérés comme sensibles eu égard à la qualité du débiteur, nécessitant un traitement personnalisé, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Affaires Spéciales ». Ce service intervient aussi en appui technique sur les dossiers de même type en amont de tout impayé, dans le cadre de procédure de médiation, mandat ad'hoc et conciliation.

2. Le dispositif de surveillance des risques

La surveillance des risques s'effectue par :

- le suivi des indicateurs accessibles dans ATOURISK, modules SUIRISK et PILRISK, sous l'Intranet au niveau du '*Pilotage des risques*',
- les dossiers présentés au Comité Bâle III, notamment avec les indicateurs bâlois,
- le suivi bi mensuel effectué en CORISK sur les indicateurs Bâlois également (encours Défaut et Sensible par marché) et les dossiers en anomalie et/ou avec une note Bâle II dégradée,
- le Tableau de bord mensuel adressé à la Direction Générale dans le cadre de l'arrêté des comptes permettant le suivi de nos créances en Défaut, de l'évolution de la perte attendue (*EL*), du niveau de provision crédit par catégorie (*Individuelles, Collectives, Filières*), de notre Taux de couverture du risque (*couverture du total EL par l'ensemble des provisions crédits*), ainsi que le Coût du Risque de la Caisse Régionale,
- l'existence d'une base "filières risques", avec une surveillance d'activités exposées et sensibles au travers de l'évolution des taux de défaillances et de limites fixées,
- l'intégration dans les revues de portefeuille de dossiers *sains* ou *sensibles* suite à dégradation de notation.

3. Le dispositif de notation bâlois

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (*ex Commission Bancaire*) a autorisé le Groupe Crédit Agricole et le *CA FRANCHE-COMTE* à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la banque de détail et de la banque des entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Ainsi, la Caisse Régionale de *FRANCHE-COMTE* dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, basés sur des notions de groupe de risques et sur un processus de notation, et couvre les engagements de la banque de Détail (BDD) et ceux de la banque des Entreprises (BDE).

En termes de règle d'affectation de la clientèle, les contreparties jusqu'à 3 M€ de chiffre d'affaires sont affectées à la Banque de Détail ; à partir de ce seuil, la contrepartie (*si isolée*) ou son groupe relève du système de notation de la Banque des Entreprises, sauf exceptions justifiées dans le cadre du contrôle mené par le service Contrôle Central des Risques de la frontière BDD/BDE.

L'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, gestion des paiements hors délégation, d'octroi, de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles, d'allocation de fonds propres économiques et de tarification.

Les créances en anomalie de plus de 90 jours (ou 180 jours sur les financements Habitat et Collectivités Publiques) sont identifiées au travers d'une notion dite "Défaut" qui donne lieu à un indicateur de risque, le taux de Défaut. A noter que cette gestion du défaut est largement automatisée. Les demandes de mises en Défaut à dire d'expert sont centralisées au service Contrôle Central des Risques et doivent faire l'objet d'une validation en Comité Affaires Spéciales.

2014 a vu aboutir le projet de convergence CDL/Défaut avec un asservissement total de la notion de CDL à celle du défaut Bâlois. Il faut aussi noter que ce projet implique dorénavant la mise en défaut des clients « corporate » uniquement à partir de la notation.

4. La politique de provision et de couverture des risques

Conformément à l'article 24 du règlement CRBF 97-02 qui indique que « la détermination du niveau approprié de provisionnement tient compte des garanties pour lesquelles les établissements de crédit doivent s'assurer des possibilités effectives de mise en œuvre et de l'existence d'une évaluation récente réalisée sur une base prudente », le CAFC constitue une provision dès lors qu'il existe une perte probable au titre du risque de crédit.

a. Typologies de provisions

La Caisse Régionale dispose de trois types de provision :

- Concernant le *provisionnement collectif des dossiers*

La Caisse Régionale calcule aujourd'hui une provision collective sur la base du portefeuille de créances sensibles au sens « risques », déterminées sur la base des outils Bâle II. La provision correspond à l'EL (*Perte attendue*) Bâle II à un an, à laquelle est appliqué un coefficient correcteur, qui, en l'état actuel, allie la prise en compte des pertes attendues à maturité et la probabilité de Défaut du contrat.

- Concernant le *provisionnement spécifique et sectoriel*

Une provision est constituée sur la base d'une méthodologie définie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté s'appuyant sur les données fournies par Bâle II et sur notre jugement expérimenté de banquier suite aux analyses menées.

Elle permet de constituer une provision sur des filières identifiées à "risque" dont les encours sont encore considérés comme sains, qui se trouvent en haut ou milieu de cycle économique et pour lesquelles le Crédit Agricole de Franche-Comté entrevoit une dégradation proche ou rapide.

- Concernant le *provisionnement individuel des dossiers en gestion en agences* :

Les C.D.L. agences qui relèvent du Marché des Particuliers font l'objet d'un provisionnement d'attente automatique, par typologie de créances, par le logiciel de provisions P@tric.

Pour les C.D.L. agences qui relèvent des Marchés des Professionnels, des Agriculteurs et du Marché des Entreprises et des Collectivités Publiques : le provisionnement individualisé prévaut.

Ces dotations font l'objet d'un imprimé intitulé « F.A.R.F. » (*Fiche d'Appréciation du Risque Final*) qui est transmis au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressé par ce

dernier au service Traitement du Risque pour saisie de la dotation ou de la reprise dans l'applicatif provision.

A défaut de provisionnement individualisé, un provisionnement d'attente par typologie de créances s'opère de manière automatique dans l'applicatif de provision Patric.

- Concernant *les dossiers en gestion au Service recouvrement*

Les dossiers transférés au service Traitement du Risque font l'objet, dès leur entrée, d'un provisionnement individualisé selon des règles communes à tous les chargés de recouvrement.

Les chargés de recouvrement complètent la fiche «provision», l'accompagnent des justificatifs de valeur des garanties, puis saisissent la dotation ou la reprise dans l'applicatif informatique de traitement des provisions.

Le service Traitement du Risque n'intervient que sur le composant capital, les intérêts et accessoires étant provisionnés par défaut à 100 % par l'applicatif provision.

Les provisions sont ajustées et actualisées au fil de l'eau au fur et à mesure des événements (*règlements, réalisation des garanties, prise de garanties complémentaires, expertises...*). La vérification de l'adéquation Valeur de garantie / Créance provisions s'effectue à chacun de ces événements.

Tout bien immobilier d'une valeur supposée supérieure à 200 000 euros fait l'objet d'une expertise avec descriptif et estimation de sa valeur (*fourchettes basse et haute*). La valeur des biens immobiliers telle qu'elle ressort de l'expertise fait l'objet d'une décote de 10 % chaque année lorsque le bien est inoccupé.

Cette expertise est engagée sans limite de montant lorsque la Caisse Régionale est amenée à fixer un montant de mise à prix dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière.

b. Prise de décision et suivi des dossiers

En accord avec les règles de délégations internes, la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur créance est du ressort du gestionnaire (*chargé d'affaires du Marché concerné, ou Chargé de recouvrement*).

Toute décision prise par le marché concerné doit être dûment motivée et justifiée au moyen d'une **Fiche d'Appréciation du Risque Final « FARF »** complétée par le gestionnaire, puis transmise au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressée au service Traitement du Risque pour saisie.

Le montant de la provision individuelle sur les dossiers gérés au recouvrement est déterminé par l'application des règles internes de calcul de la valeur des garanties et de la recouvrabilité de la créance en défaut. Cette analyse est retranscrite dans une fiche de suivi des provisions et est accompagnée de tout justificatif utile (*expertise, attestation...*).

Les dotations et reprises de provisions font l'objet d'une saisie dans l'applicatif provisions par le chargé de recouvrement.

Le Comité Affaires Spéciales peut être amené à prendre la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur proposition du gestionnaire du dossier (*Chargés d'affaires du Marché concerné ou du recouvrement*). Cette décision fait l'objet de l'établissement d'une FARF ou de l'actualisation de la fiche de suivi des provisions, selon que le gestionnaire est un Chargé d'affaires ou un Chargé de recouvrement.

La saisie des reprises ou dotations de provisions de classe V est effectuée, soit par l'intermédiaire de l'applicatif PATRIC PROVISIONS, soit par une écriture comptable initiée par le service Comptabilité sur décision du Comité Affaires Spéciales ou du Comité Bâle 3.

Un tableau récapitulatif annuel de l'ensemble des décisions est tenu par le service Contrôle Central des Risques afin d'obtenir la synthèse des opérations validées lors de cette instance.

En parallèle, un tableau récapitulatif des provisions individuelles de classe V est tenu par le responsable du secteur Traitement du Risque, qui actualise ce dernier chaque mois et l'adresse au service Comptabilité et au Contrôle Central des Risques.

Le Comité Affaires Spéciales de la fin du trimestre civile est plus spécialement dédié à l'analyse des niveaux de provisionnement.

Le suivi et le contrôle du niveau de couverture sont assurés par le service Contrôle Central des Risques en collaboration avec le service Traitement du Risque :

- Mensuellement au travers d'une requête infocentre le service Contrôle Central des Risques restitue l'ensemble des dossiers CDL/Défaut avec le montant de la provision affectée. Cette restitution est transmise aux différents marchés et au service du Traitement du Risque pour valider les montants de provisions affectés aux clients et signaler tout dossier qui ressortirait sous-provisionné ou non-provisionné. Lors de la remontée d'un dysfonctionnement, les corrections sont apportées et la Direction en est avertie dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Le suivi et le contrôle des provisions des dossiers en gestion au recouvrement sont assurés de la façon suivante :

- Les dossiers non provisionnés sont identifiés par requête infocentre du Contrôle Central des Risques en début de mois. Ces dossiers font l'objet d'un examen au cours du mois par le service recouvrement.
- Les dossiers devenus CDL au cours du balayage hebdomadaire, sont identifiés par fichier Betaweb « état des entrées/sorties CDL hebdomadaires ». Ces dossiers font l'objet d'un examen au cours du mois par le service recouvrement.
- Le contrôle du provisionnement est intégré dans les contrôles au premier degré du recouvrement, et fait l'objet de revues de portefeuilles ciblées.

5. Risques de marché (données non auditées)

Le risque de marché correspond au risque de variation défavorable de la valeur d'un l'actif. Ce risque est susceptible de se matérialiser en cas d'évolution adverse d'un ou plusieurs paramètres de marché (taux, action, etc).

La limite de risque de marché globale est exprimée en fonction de la VAR du portefeuille (perte probable à un mois).

Pour mettre en œuvre cette méthode, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté utilise l'application e-VaRisk commune au groupe Crédit Agricole élaborée par Amundi. La limite est fixée à 8.60 MEUR sur 2014, soit 13.54% du résultat net au 31/12/2013. Le Comité Financier actualise annuellement l'encadrement des limites et les propose au Conseil d'administration.

Le risque de marché est de plus encadré par des limites d'allocation et de perte maximale potentielle résultant de l'application du scénario de stress suivant :

- baisse de 35% du marché action et FCPR,
- hausse de taux pondérée sur l'obligataire,
- baisse de 10% de la valeur des placements dits alternatifs,
- baisse de 14% de la valeur des fonds convertibles,
- baisse de 0% de la valeur des fonds monétaires.

La Caisse Régionale s'est également dotée de règles de " stop loss " par classe d'actif qui conduisent à sortir les lignes du portefeuille enregistrant des baisses significatives.

En cas de dépassement ponctuel, une alerte pour décision est effectuée auprès du Comité Financier.

Au 31/12/2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté détient un portefeuille de placement investi en quasi-totalité en OPCVM, ce portefeuille s'élève à 382 Millions d'euros en valeur de marché

6. Risques de taux (données non auditées)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté est exposée aux décalages résiduels entre les taux des actifs et des passifs de l'activité clientèle ainsi que du compartiment fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt global est mesuré au minimum trimestriellement par l'application du logiciel groupe Cristaux 2. Les paramètres retenus tels que les lois d'écoulement sont également ceux définis au niveau national à l'exception des taux de remboursement anticipés des DAT mesurés sur les données locales.

La mesure et l'encadrement du risque de taux différencient l'activité principale de la Caisse Régionale en euro de son activité en franc suisse, chacune faisant l'objet de limites propres dans un budget global. Par ailleurs, outre les GAP synthétiques, les composantes taux fixe et inflation ont une limite de GAP séparée.

La politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté vise à maîtriser le risque de taux tout en exploitant au mieux les conditions de marché pour optimiser la marge d'intermédiation.

L'exposition maximale à une évolution de 2% des taux est encadrée par deux ratios : un premier ratio limite l'impact rapporté au Produit Net Bancaire budgété, un second ratio limite la baisse de valeur des flux futurs actualisés sur 30 ans au montant des Fonds Propres.

Au cours de l'année 2014 l'évolution du Gap de taux du à l'activité a fait l'objet de couvertures par un programme de swaps emprunteurs en euro et en franc suisse. L'exposition au risque inflation est gérée par la mise en place de swap receveurs d'inflation contre taux fixe ou euribor.

Les montants des GAP correspondent à l'exposition annuelle de la Caisse Régionale à la hausse des taux. Un montant positif correspond à un excédent de passif à taux fixe sur l'actif à taux fixe.

GAP EURO (en M€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GAP Taux Fixe	-120	76	173	121	4	207	98	110	203	241
GAP Inflation	107	123	115	117	100	108	104	122	122	93
GAP Synthétique EURO	-13	199	288	238	104	314	203	232	324	333
GAP Synthétique CHF (MCHF)	247	-86	-47	-39	-77	-103	-91	-78	-132	-151
GAP Synthétique CHF (Meur)	205	-72	-39	-33	-64	-86	-76	-65	-110	-125

6.

La mesure réalisée sur le 31/12/2014 avec Cristaux 2 montre que l'impact d'un choc adverse de taux de 2% sur la valeur actuelle nette est de 89.91 M€ en cumul euro et franc suisse.

7. Risque de change

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté exerce une activité de crédit en Franc Suisse pour le financement de biens situés sur le territoire français.

L'encours des financements mis en place est refinancé en totalité auprès de Crédit Agricole S.A., de ce fait la Caisse Régionale n'a pas d'exposition au risque de change sur la partie de son bilan en France suisse.

La Caisse Régionale est uniquement exposée au risque de change sur le PNB futur des crédits en CHF.

Sur la base d'un scénario de variation de 30% du CHF, le montant maximum d'impact se limite à 0.50% du PNB.

La Caisse Régionale calcule trimestriellement ce risque de change sur le PNB et met en place des couvertures pour maintenir le risque en deçà du seuil fixé.

8. Risque de prix

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté détient en portefeuille d'investissement un montant de 5M€ de BMTN indexés sur les taux d'intérêt.

9. Risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de liquidité et de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer.

Elle se concrétise par une politique active de collecte clientèle assurant l'essentiel des besoins.

La politique de refinancement combine des ressources à court terme empruntées auprès de Crédit Agricole S.A ou sur le marché interbancaire dans le cadre d'une limite actualisée semestriellement ainsi que des ressources long terme constituées d'avances globales tirées sur Crédit Agricole SA ou de type SFH ou CRH.

S'agissant du risque de liquidité, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté respecte strictement le ratio réglementaire mensuel.

Le calcul du ratio est issu des données comptables, il est conforme aux textes du CRBF et n'a pas connu de modification sur l'exercice 2014.

Le ratio de liquidité réglementaire s'est établi à 126% au 31/12/2014, ce ratio est conforme à notre politique de prudente de pilotage de la liquidité.

Par ailleurs, la Caisse Régionale met en œuvre strictement le dispositif de pilotage de la liquidité du groupe Crédit Agricole et a préparé tout au long de l'année 2014 l'entrée en vigueur du Liquidity Coverage Ratio.

VIII - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté utilise des instruments dérivés dans le cadre exclusif de sa politique de gestion actif/passif.

Les opérations de swap mises en place ont pour objet de gérer le risque de taux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté dans une optique de macro couverture. Quelques opérations spécifiques sont couvertes par des swaps de micro couverture.

Les financements réalisés en franc suisse comportent à la demande des clients un CAP qui plafonne les effets de la hausse des taux de marché du CHF sur le taux appliqué.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté couvre elle-même le risque associé en achetant des CAP CHF à différents niveaux de prix d'exercice.

La Caisse Régionale utilise la méthode des couvertures de juste valeur pour justifier ces instruments.

Le Directeur Général Adjoint,

David NOWICKI